

# « CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE » : QUELLES OBLIGATIONS FINALEMENT ?

Le « plan de continuité pédagogique » élaboré pour la rentrée 2020 présentait (et non imposait) des **modalités possibles de distanciel**, et envisageait plusieurs scénarii de fonctionnement pour les collèges et lycées, en fonction de l'intensité de la circulation virale.

- Fonctionnement « normal » : la « continuité pédagogique » ne peut être invoquée pour les enseignant.e à l'isolement, ou en raison de la simple absence d'élèves
- Fonctionnement avec limitation (demi-jauge par exemple) ou impossibilité du « présentiel » (fermeture de classes voire de l'établissement) : la continuité des apprentissages pourra être assurée via les outils institutionnels habituels, notamment le **cahier de texte en ligne** : notre décret statutaire (n° 2014-940 du 20 août 2014) n'évoque que « l'aide et le suivi du travail personnel des élèves », ce qui laisse toute latitude (ou liberté pédagogique) à chacun.e pour choisir, le cas échéant, les modalités du suivi à distance.



Scenarios envisagés/modalités d'organisation	Cadre sanitaire normal (appliqué à la rentrée 2020)	« Circulation active du virus » (hypothèse 1)	« Circulation très active du virus » (hypothèse 2)
Situation de l'EPL (collège ou lycée)	<b>OUVERTURE</b>	<b>OUVERTURE</b>	<b>FERMETURE</b>
Mesures sanitaires	Protocole allégé année 2020-21	Protocole sanitaire strict	SANS OBJET
Situation des élèves	Accueil de tous les élèves, Obligation scolaire Horaires obligatoires respectés.	Accueil partiel des élèves, participation limitée aux cours - Fonctionnement en « demie jauge » : avec une rotation des classes/groupes, type - Fermeture d'une ou plusieurs classes/groupes	Accueil impossible dans l'établissement
Invocation de la « continuité pédagogique »	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Situations des personnels d'enseignement	Service d'enseignement et emploi du temps normaux	Service d'enseignement réduit, complété par un « suivi hors temps de classe »	Service d'enseignement qui ne peut être assuré
Recours à l'enseignement « hybride »	<b>NON</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>POSSIBLE</b>
Dispositifs numériques à distance au choix des professeurs* (volontariat, liberté pédagogique, concertation)	<b>SANS OBJET</b>	ENT « Retransmission du cours en direct » Classes virtuelles CNED, Lumni ... « Documents physiques »	ENT Classes virtuelles CNED, Lumni ...
Renseignement du cahier de texte numérique, document à valeur juridique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

\*SOURCE : Circulaire sur le Plan de continuité pédagogique - Rentrée scolaire 2020